

## Budget 2015 de la Ville de Montréal

### **Montréal : une ville qui respecte la capacité de payer des citoyens**

**Montréal, le 26 novembre 2014** – « Aucune augmentation des dépenses ». Tel est le principal constat qui se dégage du budget 2015 présenté aujourd'hui par l'Administration Coderre. Le budget se situe à 4 882,6 M\$, en baisse de 12,8 M\$ par rapport à 2014.

« L'an dernier, nous avons pu limiter l'augmentation des dépenses à 0,3 % dans notre budget de transition. Or, pour ce premier « véritable » budget depuis notre arrivée en fonction il y a un an, nous sommes fiers d'affirmer qu'il n'y a aucune hausse des dépenses. Les charges de la Ville ont même diminué de 0,3% par rapport au budget 2014. Limiter les dépenses l'an passé relevait d'une réelle prouesse. Freiner les dépenses et réussir à les diminuer de 0,3 % représente cette année ni plus ni moins qu'une performance historique. C'est une première depuis la création de la nouvelle Ville en 2002 », a déclaré le maire de Montréal.

Aussi, la croissance des charges fiscales relevant du conseil municipal a été limitée à 2%. Cela entraîne une croissance moyenne des charges fiscales générales de 2 % pour les immeubles non résidentiels et de 1,8 % pour les immeubles résidentiels.

Ces résultats historiques sont ainsi attribuables à des efforts importants accomplis en matière de contrôle des dépenses :

- Un plan rigoureux de réduction des effectifs et la mise en œuvre du Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO) ont contribué de façon importante à contrôler les dépenses en réduisant la masse salariale, qui représente près de la moitié du budget de la Ville. En comparaison au budget 2014, c'est une réduction nette des effectifs totalisant 410 années-personnes. Pour le budget 2015, la rémunération globale s'élève à 2 406 M\$, ce qui équivaut à 49,2 % du budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville, soit une diminution de 98,1 M\$ ou 3,9 % par rapport au budget 2014. Rappelons que l'objectif du PQMO est la réduction, d'ici le budget 2019, de plus de 2 200 années-personnes et ce, principalement par attrition, pour des économies d'environ 240 M\$ après cinq ans.
- Le budget de fonctionnement 2015 comprend des impacts financiers de plus de 68 M\$ suite aux mesures annoncées dans le Pacte fiscal provisoire 2015 du gouvernement du Québec. Ce montant n'inclut pas les impacts à l'égard des dépenses d'investissement de la Ville. Toutefois, ces mesures furent absorbées par une révision de la croissance initialement projetée du

paiement au comptant des immobilisations, ainsi que par les économies réalisées dans le cadre du PQMO.

- Les coûts globaux des régimes de retraite des employés de la Ville, qui étaient de 137 M\$ en 2002, ont explosé pour atteindre 598,2 M\$ en 2014. À la demande du monde municipal, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 3, qui vise, entre autres, un partage 50-50 de ces coûts entre la Ville et ses employés. En 2015, nous projetons que les coûts liés aux régimes de retraite diminueront légèrement à 494,6 M\$, soit une économie de 103,6 M\$, en raison des bons rendements des marchés depuis 2012 ainsi que des dispositions législatives prévues dans le projet de loi 3.

Par ailleurs, la Ville entend poursuivre ses négociations avec ses partenaires syndicaux afin de trouver des solutions durables pour la réduction des coûts des régimes de retraite.

« Ce budget 2015 témoigne de notre volonté de renouveler le contrat social entre le citoyen et sa ville. Nous avons pris acte de la situation et agissons afin de redonner confiance aux citoyens et de les rendre à nouveau fiers de leur ville. Les nouvelles mesures mises de l'avant contribueront à faire de Montréal la métropole prospère et intègre qu'elle doit être », a conclu M. Coderre.

- 30 -

**Source :** Anne Roy  
Attachée de presse  
Cabinet du maire et du comité exécutif  
514 346-7598

## Variation générale des charges fiscales entre 2014 et 2015, par arrondissements

Immeubles résidentiels et non résidentiels

| Arrondissements                          | Variation générale des charges fiscales <sup>1</sup> |                            |
|--|--|----------------------------|
|  | Immeubles résidentiels                               | Immeubles non résidentiels |
| Ahuntsic-Cartierville                    | 1,8 %  | 1,2 %                      |
| Anjou                                    | 0,8 %  | 1,2 %                      |
| Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce      | 2,3 %  | 2,0 %                      |
| Lachine                                  | 1,8 %  | (0,6 %)                    |
| LaSalle                                  | 2,2 %  | 1,3 %                      |
| L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève            | 0,6 %  | (0,8 %)                    |
| Mercier–Hochelaga-Maisonneuve            | 1,5 %  | 0,8 %                      |
| Montréal-Nord                            | 0,2 %  | 0,6 %                      |
| Outremont                                | 2,7 %  | 2,4 %                      |
| Pierrefonds-Roxboro                      | 0,9 %  | 1,9 %                      |
| Plateau-Mont-Royal                       | 3,4 %  | 4,0 %                      |
| Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | 0,4 %  | 0,2 %                      |
| Rosemont–La Petite-Patrie                | 2,6 %  | 3,0 %                      |
| Saint-Laurent                            | 2,3 %  | 0,0 %                      |
| Saint-Léonard                            | 0,7 %  | 1,2 %                      |
| Sud-Ouest                                | 2,4 %  | 1,6 %                      |
| Verdun                                   | 1,6 %  | 2,7 %                      |
| Ville-Marie                              | 1,8 %  | 3,0 %                      |
| Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension     | 2,3 %  | 2,4 %                      |
| <b>VILLE DE MONTRÉAL</b>                 | <b>1,8 %</b>   | <b>2,0 %</b>               |

<sup>1</sup> Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.